

Eddy Fougier

Chercheur, Institut français des relations internationales (Ifri)

27, rue de la Procession 75015 PARIS

Tél. 01 40 61 60 24

[Fougier@ifri.org](mailto:Fougier@ifri.org)

## **L'influence des mouvements contestataires**

### **Abstract**

*L'influence des mouvements de contestation de la « mondialisation libérale » est difficile à évaluer, notamment parce que ce thème véhicule de nombreuses idées reçues et la contestation apparaît comme un phénomène trop récent. Trois types d'influence peuvent, malgré tout, faire l'objet d'une évaluation. Le premier est leur influence sur le débat et la perception de la mondialisation. De ce point de vue, leur influence sur le discrédit de l'« idéologie de marché » liée à la mondialisation est certaine. Mais, en l'occurrence, ils sont un facteur de discrédit parmi d'autres et leur incidence sur la perception de la mondialisation, nette en France, paraît plus faible ailleurs. Leur influence sur les « acteurs » de la mondialisation (entreprises multinationales, grandes organisations multilatérales) n'est pas négligeable. Cependant, ces acteurs ne sont pas totalement désarmés face à la critique des contestataires (entreprises), ou sont aussi largement influencés par la critique (IFI) ou les dissensions d'autres acteurs (négociations internationales). Enfin, l'influence des grandes campagnes contestataires est variable. Elle est assez nette lorsqu'il s'agit de campagnes « morales » (dette, médicaments), même si leurs résultats ne sont pas toujours à la hauteur des espérances des activistes, et très faibles lorsqu'il s'agit de campagnes « politiques » (taxe Tobin).*

« L'échec de Cancun constitue une autre confirmation [...] du fait que la société civile globale est la seconde superpuissance du monde ». Cette remarque de Walden Bello (2003) est révélatrice de l'idée assez convenue selon laquelle les organisations de la société civile sont de plus en plus puissantes et ont une influence croissante. Cette vision est partagée par ceux qui voient cette évolution comme une menace. C'est le cas de l'American Enterprise Institute et de la Federalist Society, qui sont les promoteurs du site Internet NgoWatch créé en juin 2003 et qui parlent d'« une croissance sans précédent du pouvoir et de l'influence des organisations non gouvernementales (ONG) ». Ce constat, que certains auteurs comme Cohen (2003) commencent à contester, s'applique-t-il aux mouvements contestataires, qui appartiennent généralement à cette même société civile ?

Les mouvements dont il sera question ici sont les groupes – ONG, mouvements sociaux, « nouveaux mouvements contestataires » tels qu'ATTAC, groupes radicaux –, qui se définissent en tant qu'« altermondialistes » ou en tant que « Mouvement pour la justice globale ». Ces groupes s'impliquent de façon variable dans la mouvance contestataire. Certains, comme ATTAC, participent à quasiment toutes les manifestations et campagnes, tandis que d'autres, comme Amnesty International ou Médecins sans frontières, ne s'engagent que sur un enjeu spécifique. Ces mouvements dénoncent les conséquences de la « mondialisation libérale » et de la politique menée par un certain nombre d'« acteurs » censés en être les promoteurs ou les vecteurs : les gouvernements des pays du Nord, en particulier des États-Unis, les institutions internationales et régionales, les entreprises multinationales ou les organismes financiers. Ces groupes critiquent les agissements de ces acteurs de la mondialisation et les

incidences du processus au nom de principes (normes sociales, environnementales et démocratiques) et de la situation de populations dont ils estiment représenter et défendre les intérêts. Ils souhaitent que la politique menée par ces acteurs soit amendée, que ces derniers abordent de nouvelles questions et que le processus de mondialisation dans son ensemble soit encadré et régulé, voire remis en cause. A cette fin, ils engagent un certain nombre d'actions (campagnes, luttes, mobilisations ou contre-expertise) visant à établir une pression sur ces acteurs, directement ou indirectement *via* l'opinion publique, afin que ceux-ci modifient leur politique dans un sens plus favorable aux intérêts des populations qu'ils soutiennent.

Si l'influence est définie comme la capacité de « A de faire faire à B ce que B n'aurait pas fait autrement » (Dahl 1971), il semble bien difficile d'évaluer quelle peut être l'influence des mouvements contestataires. Cela implique de bien identifier les objectifs des groupes contestataires, les cibles qu'ils visent et les résultats de leurs actions. Or, rien n'est moins évident. Le mouvement contestataire est tout d'abord très récent et l'on manque de recul pour mesurer pleinement son influence, qui ne peut donc être que partielle. Cette évaluation est en grande partie biaisée par une « mythologie » contestataire, notamment relative au rôle supposé des activistes dans les échecs de l'AMI et de Seattle. Par ailleurs, compte tenu de la disparité des groupes impliqués dans la mouvance contestataire, de leurs thèmes de campagnes, de leurs méthodes d'action et de leur plus ou moins grande radicalité, la définition même des objectifs des contestataires apparaît délicate. Les résultats de leurs actions ne sont pas toujours visibles dans des décisions ou des mesures spécifiques et, parallèlement, leur influence supposée sur certaines décisions n'est pas toujours avérée. Enfin, il convient d'établir une distinction entre leur influence sur la perception et le débat relatif à la mondialisation, sur les activités des principaux acteurs de la mondialisation et de la gouvernance globale (entreprises multinationales, institutions et négociations internationales) et l'influence de leurs propositions propres (taxe Tobin, dette, accès aux médicaments).

### **Influence sur la perception et le débat relatif à la mondialisation**

Au-delà de leur diversité, les mouvements contestataires partagent une même critique de l'actuel processus de mondialisation, des intérêts qu'il semble servir et de l'idéologie « néolibérale » qui paraît l'inspirer. Le premier objectif du mouvement contestataire, du moins tel qu'il est défini par les leaders de la contestation en France, est par conséquent de lutter contre l'hégémonie culturelle supposée du néolibéralisme en vue de « gagner la bataille des idées » (George 1997). Pour cela, les contestataires se donnent un objectif identique à ce qu'auraient entrepris des néolibéraux ayant « compris [...] que pour transformer le paysage économique, politique et social, ils devaient préalablement modifier le paysage intellectuel et psychologique » (George 1997). Bernard Cassen (2003a), président d'honneur d'ATTAC, considère ainsi que « notre objectif fondamental [...] est de décontaminer les esprits. Nos têtes ont été gavées par le néolibéralisme, son virus est dans les cellules de nos cerveaux, et nous avons besoin de les désintoxiquer. [...] Notre tâche est de persuader le plus grand nombre possible de personnes de la viabilité de telles alternatives et de préparer le terrain pour une hégémonie gramscienne qui nous autoriserait à réaliser des politiques différentes ». Jacques Nikonoff (2003), son successeur à la tête d'ATTAC, a réaffirmé ce credo : « Le premier [objectif fondamental], c'est de déconstruire l'idéologie néolibérale dans les têtes. [...] Notre programme vise avant tout la reconquête des esprits, des catégories populaires principalement ». Cette lutte contre l'hégémonie culturelle du néolibéralisme passe par la constitution d'un rapport de force, tant à l'échelle locale que globale, qui s'appuie sur trois formes d'action : le développement d'une contre-expertise en vue de s'attaquer au monopole supposé de la « pensée

unique », l'organisation de contre-sommets, mais aussi de rassemblements propres aux contestataires (Forum social mondial et ses déclinaisons régionales, nationales et locales) afin de démontrer qu'« un autre monde est possible ».

Dans l'état actuel des choses, il est bien difficile d'évaluer l'influence de cette stratégie de contre-hégémonie culturelle qui est, de fait, une entreprise de longue haleine. Les groupes contestataires ont cependant contribué à briser le consensus qui semblait exister sur la mondialisation et ses bienfaits, et sur ce que Manfred B. (taxe Tobin) (2002), après d'autres comme Ulrich Beck, appelle le « globalisme », à savoir l'« idéologie du marché » qui semble façonner le cours actuel de la mondialisation. Les groupes contestataires, en mettant l'accent sur quelques-unes des conséquences négatives supposées du processus (inégalités, démocratie, environnement), ou sur l'hypocrisie des pays riches face aux pays pauvres, ont contribué à créer une suspicion face au processus et à démythifier les espoirs mis en lui au lendemain de la fin de la guerre froide. Ils ont également su exploiter les angoisses générées par la mondialisation, qui prennent notamment la forme de sentiments d'insécurité et de dépossession (Fougier 2003). Mais d'autres causes tout aussi déterminantes peuvent également expliquer la montée d'un malaise face à la mondialisation : les crises financières, l'éclatement de la bulle Internet et les scandales financiers comme celui de l'entreprise Enron, l'évolution plus générale de la conjoncture économique, et la nouvelle situation internationale créée par les attentats aux États-Unis de septembre 2001.

Ce malaise semble particulièrement vif dans un pays comme la France où les arguments des contestataires paraissent être assez bien accueillis, plus précisément dans certaines parties de la société. L'évolution de la diffusion des publications de contestataires et des enquêtes d'opinion sur la mondialisation (Fougier 2002) montre que ceux-ci ont réussi à créer une brèche dans la soi-disant « pensée unique ». Les résultats significatifs des syndicats contestataires lors d'élections professionnelles dans les secteurs agricole (Confédération paysanne), enseignant (FSU) et public (SUD) soulignent également l'écho de leurs thématiques dans ces secteurs. En revanche, les enquêtes globales d'opinion menées récemment<sup>1</sup> ne confirment pas ces évolutions dans d'autres pays. Plusieurs tendances semblent se dessiner, même s'il convient de rester prudent dans l'interprétation de ce type d'enquêtes et si quelques résultats paraissent contradictoires. La mondialisation serait globalement acceptée. Des inquiétudes sont cependant exprimées à son propos. Mais ce qui est le plus notable, c'est que ce phénomène fait plutôt l'objet d'une large méconnaissance ou d'une indifférence, compte tenu du nombre relativement élevé de personnes qui ne se prononcent pas. Enfin, les « antimondialisation » tendent à susciter soit une indifférence globale, soit une certaine réticence. Dans l'enquête Pew Global Attitudes Project (2002), les points de vue négatifs tendent à l'emporter sur les points de vue positifs en ce qui concerne la perception des antimondialisation, et le nombre de personnes qui ne se prononcent pas en la matière est également très important, surtout dans les pays du Sud et d'Europe de l'Est. L'enquête Worldviews 2002 montre que la perception des antimondialisation est également négative aux États-Unis. Cela tendrait à signifier que le thème de la mondialisation et *a fortiori* celui de l'antimondialisation intéressent assez peu. D'ailleurs, ainsi que le souligne Zaki Laïdi (2003), « à ce jour, aucune force politique n'est parvenue au pouvoir, dans l'ensemble des pays démocratiques, sur la base d'un programme antimondialisation ».

**A contrario**, les résultats des Français interrogés dans ces mêmes enquêtes souligne

---

<sup>1</sup>. Global Public Opinion on Globalization (2002), enquête menée dans 25 pays ; Global Express (2002), 20 pays ; Worldviews 2002, 7 pays ; Pew Global Attitudes Project (2002), 44 pays ; World Social Forum Survey (2003), 15 pays.

l'importance du débat en France. C'est dans ce pays que le nombre de personnes qui ne se prononcent pas sur la mondialisation est le plus faible (Pew Global Attitudes Project 2002, Worldviews 2002). C'est également en France que les points de vue négatifs sur la mondialisation paraissent les plus élevés parmi les pays industrialisés. On peut par conséquent en déduire une influence assez nette des contestataires sur le débat autour de la mondialisation, dont ils tendent même à définir les termes.

### **Influence sur les acteurs de la mondialisation et de la gouvernance globale**

L'activisme des contestataires vise principalement les activités d'un certain nombre d'acteurs de la « mondialisation libérale ». Dans le cadre de cette étude, il est bien entendu impossible d'examiner dans le détail l'influence des groupes contestataires sur chacun d'entre eux. Nous nous en tiendrons ici aux principaux, à savoir les entreprises multinationales, les institutions financières internationales (Banque mondiale et Fonds monétaire international, FMI) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

#### **Entreprises**

La plupart des contestataires considèrent les activités des entreprises multinationales comme néfastes d'un point de vue économique, social, environnemental, culturel et politique, mais peu d'entre eux proposent leur démantèlement complet. Ils souhaitent plutôt qu'elles se conforment à des normes dans la conduite de leurs affaires, qu'elles se soumettent à une réglementation nationale et globale de leurs activités, et qu'elles soient l'objet d'une surveillance accrue. Les actions des groupes contestataires visent généralement une entreprise particulière, sous la forme d'une surveillance de ses activités et d'une pression, notamment par le biais d'une dénonciation publique de certains de ses agissements et d'un boycott de ses produits ou de ses services. Les campagnes modèles en la matière sont celles qui ont été menées contre Nestlé dans les années 1970 et la diffusion du lait en poudre dans les pays en développement, et contre les entreprises opérant en Afrique du Sud durant l'apartheid.

La vulnérabilité des entreprises aux attaques des contestataires est variable. Les entreprises les plus exposées sont celles qui appartiennent à des secteurs traditionnellement décriés, comme les compagnies pétrolières ou minières, les entreprises d'armement, les fabricants de cigarettes ou de produits incluant des organismes génétiquement modifiés ou, dans une moindre mesure, les laboratoires pharmaceutiques. Un exemple classique, de ce point de vue, est la campagne de boycott lancée par Greenpeace en 1995 contre la décision de l'entreprise Shell de saborder une plate-forme pétrolière en mer du Nord et ses conséquences supposées sur l'environnement. L'entreprise Shell, après avoir initialement résisté à la pression de Greenpeace, a décidé de revenir sur sa décision qui nuisait assez nettement à son image et à son chiffre d'affaires, en baisse de 20 % au plus fort du boycott, avec une perte de 35 millions de francs par jour<sup>2</sup>. Les entreprises dont les produits s'adressent à un grand public et qui dépendent fortement de leur image de marque sont aussi particulièrement exposées puisque les contestataires cherchent généralement dans leur action à prendre l'opinion et les consommateurs à témoin selon le principe du « *name and shame* ». Ainsi, les entreprises des secteurs de la chaussure de sport et de l'habillement, comme Gap, Levi's ou Nike, ont fait l'objet de vives critiques à propos des pratiques de leurs sous-traitants dans les pays du Sud.

L'effet des campagnes et des boycotts des groupes contestataires est cependant à relativiser. Spar et La Mure (2003) expliquent que « même l'activisme le plus visible n'a

---

<sup>2</sup>. Source : *L'Expansion*, 4 septembre 1995.

qu'un effet minimal sur ce que les entreprises valorisent le plus : la valeur de leur action ». Craig Smith<sup>3</sup> a montré également que les campagnes contre les grandes entreprises du secteur agroalimentaire n'affectaient pas fondamentalement l'évolution de leurs ventes, au-delà d'une baisse initiale. Le boycott des produits Danone en France en 2001, notamment lancé par le comité ATTAC de l'Assemblée nationale, a ainsi eu, au total, un très faible impact sur les ventes de l'entreprise. Le chiffre d'affaires du groupe a augmenté de plus de 5 % cette année-là. Franck Riboud (2002), le PDG de Danone, a reconnu que les parts de marché du groupe en France dans les produits laitiers frais et les biscuits sucrés (Lu) avaient retrouvé « leur plus haut historique à la fin de l'année » 2001 et qu'« en termes d'image, nos baromètres montrent que nos marques ont complètement retrouvé leur niveau d'avant la crise ». La réaction des entreprises aux pressions des groupes contestataires apparaît en définitive tout à fait rationnelle. Elle s'inscrit dans une logique d'évaluation des coûts et des bénéfices. Outre l'image de marque, leur résistance est conditionnée par une évaluation des coûts liés à l'abandon d'un investissement ou au changement d'un mode de production sous la pression des contestataires (Spar et La Mure 2003). Ainsi, ces coûts sont plus élevés pour les entreprises exploitant des ressources naturelles que pour une entreprise se trouvant dans l'obligation de fermer une filiale, de rompre un contrat avec un sous-traitant opérant dans un pays du Sud ou de modifier son processus de production. Dans cette logique, les pressions exercées par les activistes sur les entreprises ayant investi en Birmanie ont eu des incidences tout à fait divergentes : l'entreprise de lingerie Triumph International a finalement renoncé à ses activités dans le pays tandis que la compagnie pétrolière et gazière Unocal y a résisté jusqu'à présent. Triumph travaille sur un marché grand public et peut déplacer sa production vers un autre pays de la région sans un surcoût trop prohibitif. Unocal s'est spécialisée dans l'exploration et la production, qui ne s'adressent pas à un grand public et elle dépend de ressources gazières locales plus difficilement substituables.

Enfin, les entreprises commencent à organiser une riposte à ces attaques, notamment en s'ouvrant à la société civile, en s'alliant à des ONG plus « modérées », en cherchant à faire labelliser leur production, en embauchant des activistes ou en consultant des ONG sur des questions spécifiques (environnement, droits de l'homme, etc.), ou en prenant des mesures préventives en matière de transparence, de développement durable et de responsabilité sociale et environnementale. Par ailleurs, elles peuvent avoir tout intérêt à organiser une telle riposte qui peut leur octroyer un avantage concurrentiel certain par rapport aux autres entreprises en leur donnant une image positive aux yeux des consommateurs.

### ***Institutions financières internationales***

Les actions en direction des principales institutions multilatérales se déploient lors de leurs sommets (conférence ministérielle de l'OMC, assemblée annuelle des institutions de Bretton Woods), à travers le développement d'une contre-expertise<sup>4</sup> et une « pression par le bas », dans le cadre de projets mis en place sur le terrain par ces organisations, par exemple la construction de grands barrages. Les institutions internationales semblent, d'une certaine manière, plus vulnérables à la critique que les entreprises multinationales. Alors que les contestataires souhaitant le démantèlement des entreprises multinationales sont rares, ceux qui se montrent favorables à la suppression de l'OMC et des institutions de Bretton Woods et à leur remplacement par d'autres instances de gouvernance globale sont bien plus nombreux. Ces institutions

---

<sup>3</sup>. Cité dans *The Economist*, 7 août 2003.

<sup>4</sup>. Jubilee Research publie régulièrement un rapport d'évaluation sur l'initiative PPTE (Real *Progress Report on HIPC*) et vient de publier une sorte de contre-rapport du FMI : Real *World Economic Outlook* (Palgrave Macmillan, 2003).

sont également fragiles parce qu'elles dépendent des contributions financières et de la participation active des États, et en particulier des plus puissants d'entre eux.

Confrontées à une critique de plus en plus vigoureuse, les institutions financières internationales se sont trouvées dans l'obligation d'y répondre en mettant en œuvre certaines réformes. Elles ont ainsi amélioré la transparence de leurs activités, à travers la diffusion de l'information, notamment *via* leurs sites Internet, la mise en place d'un système d'évaluation indépendant et une ouverture à la société civile. Elles ont également réorienté leur stratégie d'ensemble en mettant davantage l'accent sur la lutte contre la pauvreté et la bonne gouvernance. Depuis 1999, la Banque mondiale et le FMI font de la lutte contre la pauvreté leur objectif principal. Le fameux « consensus de Washington » semble désormais largement mis en cause : l'action de l'État est réhabilitée (Banque mondiale 1997), tout comme l'interaction des dimensions économiques et sociales du développement. Cette nouvelle stratégie se fonde en particulier sur l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) et l'implication des pays concernés dans la préparation des Documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP), et la participation croissante de la société civile aux activités de ces institutions. Alors que les ONG participaient à 21 % des projets financés par la Banque mondiale en 1990, elles sont 72 % en 2003 (Banque mondiale 2003). Celle-ci a également recruté une centaine de « *NGO Officer* » en charge du dialogue avec les contestataires (Losson et Quinio 2002, p. 227).

Ces réformes n'ont pas été mises en œuvre uniquement en réponse aux critiques et aux pressions des groupes contestataires, comme *Fifty years is enough*, le réseau pour la réforme des IFI en France ou encore les groupes impliqués dans les projets des IFI sur le terrain. Ceux-ci ont certes largement contribué à l'entreprise de délégitimation de ces institutions, mais ils sont loin d'être les seuls et les plus significatifs. Un certain nombre de critiques de leur fonctionnement et de leurs activités ont également été formulées par des États, en particulier les États-Unis (rapport de la Commission Meltzer du Sénat, Meltzer 2000), et d'autres institutions internationales (PNUD, ou CNUCED 2002). Elle est tout autant le fait d'économistes ayant appartenu à ces institutions, comme l'ancien vice-président et économiste en chef de la Banque mondiale Joseph Stiglitz (2002), ou collaboré avec elles (Jeffrey Sachs). Ces critiques portent notamment sur leur défaut d'anticipation et leur gestion des crises financières en Asie dans la seconde moitié des années 1990, ou leur utilisation de recettes standards inadaptées aux conditions locales.

En outre, les réformes des IFI font l'objet de vives critiques de la part des mouvements contestataires. Ainsi, par la Déclaration 2000, les principales ONG françaises « prennent acte avec satisfaction de l'évolution du discours des institutions financières internationales » mais « accueillent cependant avec scepticisme ces nouvelles propositions ». Elles dénoncent la poursuite des plans d'ajustement structurel et souhaitent que ces réformes « ne se limitent pas à des stratégies de réduction de la pauvreté mais deviennent de véritables programmes de développement humain durable ». L'année suivante, leur analyse était encore plus critique, soulignant un « décalage majeur entre discours et réalité » (Déclaration 2001). Le même type de critique est exprimé par le réseau Eurodad, qui réunit des ONG européennes de développement (Eurodad 2000). Enfin, commentant la dernière assemblée annuelle des IFI à Dubaï en septembre 2003, le réseau pour la réforme des IFI (2003) considère que « le discours institutionnel ne change pas et [que] les débats de fond sur les sujets qui préoccupent les pays du Sud sont toujours repoussés ».

**Négociations internationales : AMI et OMC**

L'implication des activistes dans les échecs de l'AMI et de Seattle font partie de la mythologie de la contestation. Mais, là encore, les contestataires sont loin d'avoir été la cause déterminante, même s'ils ont contribué à créer dans l'opinion publique et dans l'esprit de certains négociateurs un climat de suspicion face à ces négociations. Dans ces deux cas, les oppositions entre les parties prenantes aux négociations semblent avoir été prépondérantes dans leur échec. En revanche, à Cancun, les contestataires semblent avoir joué un rôle plus décisif.

**Accord multilatéral sur l'investissement**

« Au début du mois de décembre 1998, grâce aux campagnes citoyennes dans de nombreux pays, l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) a été définitivement enterré à l'OCDE. » (Collectif français contre les clones de l'AMI 1999). Ce que les contestataires considèrent communément comme leur première « victoire » (Aguiton 2001, p. 212) est en grande partie à relativiser.

En effet, à la différence des négociations commerciales traditionnelles, cet accord n'était pas porté par un État ou une coalition d'États, mais émanait d'une initiative des bureaucraties (Graham 2000). Les États n'avaient rien de fondamental à perdre en cas d'échec. Par ailleurs, l'implication et la pression des entreprises pour la conclusion de l'AMI, elles aussi, étaient faibles (Graham 2000). Enfin, les désaccords transatlantiques s'avéraient profonds et les réserves émises par les parties prenantes aux négociations particulièrement importantes. L'irruption d'une contestation et la publicisation des négociations (par la stratégie dite « Dracula », selon laquelle un texte perdrait toute consistance à partir du moment où il est rendu public) n'ont fait qu'envenimer une situation déjà mal en point en augmentant le prix politique de la conclusion d'un tel accord pour les États. Cet accord devenait dès lors, selon l'expression de Henderson (1999), « *a potential vote-loser* ». Pour Graham (2000, p. 16), l'action des opposants à l'AMI a davantage constitué un « coup de grâce » pour un accord déjà moribond « qu'une blessure fatale ».

Quant à la position de la France, décisive dans l'échec de l'AMI par son retrait des négociations, elle relève davantage de considérations « souverainistes » ou « protectionnistes » (exception culturelle) que proprement contestataires (Jospin 1998a, 1998b). La pression des professionnels de la culture et de l'audiovisuel, ajoutée à l'intervention remarquée d'hommes politiques comme Jack Lang (1998), alors président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, paraît avoir joué un rôle plus décisif que celle des contestataires. En réalité, toutes les conditions semblaient être réunies pour inciter la France à suspendre sa participation : la quasi-totalité des parties intéressées par l'accord étaient hostiles aux négociations, celles-ci heurtaient les propres convictions du gouvernement, notamment sur les « atteintes à la souveraineté », l'opinion semblait très attachée à la notion d'exception culturelle, les syndicats étaient soucieux des normes sociales, enfin, les entreprises elles-mêmes n'y voyaient pas réellement d'intérêt, compte tenu des nombreuses réserves américaines et de l'exclusion des pays émergents de l'accord.

**Seattle**

Seattle est un autre mythe persistant chez les contestataires. L'importance des manifestations lors de la conférence ministérielle de l'OMC en novembre-décembre 1999, qui réunirent environ 50 000 personnes, l'association jusqu'alors inédite des syndicats et des ONG autour de la campagne « *Stop the Millennium Round* », les actes de désobéissance civile et les dégradations de biens commis par les groupes radicaux, la désorganisation pratique du sommet, l'instauration d'un couvre-feu et de l'état de siège dans la ville, pour la première fois depuis les manifestations contre la guerre du

Vietnam, enfin l'échec des négociations et du lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales – « cycle du Millénaire » –, tout ceci a nourri l'idée que les mobilisations de Seattle avaient été la principale cause de cet échec, que les contestataires appelaient d'ailleurs de leurs vœux.

En fait, ces mobilisations ont contribué au chaos de Seattle, mais n'ont eu qu'une part réduite dans l'échec des négociations. Ce sont en fait les dissensions entre les États – entre les États-Unis et l'Europe, notamment sur les questions agricoles, et les pays du Nord et du Sud – et l'impossibilité d'aboutir à un compromis qui sont à l'origine de cet échec. À cette occasion est née une fronde des pays du Sud, qui se sont révoltés, pour la première fois, contre le mode de décision asymétrique traditionnel en matière commerciale (rôle de la « Quad », procédure des « *green rooms* ») et par crainte d'un nouveau protectionnisme du Nord autour de la question des normes sociales.

Les manifestations de protestation n'en ont pas moins ouvert une sorte de brèche dans un consensus global qui existait jusqu'alors sur les bienfaits de la mondialisation et du libre-échange, et sur son caractère irréversible. Ces événements ont ainsi donné un écho sans précédent à la critique de la « mondialisation libérale » et fait prendre conscience aux responsables qu'il existait bien un malaise face à ce processus. Ils ont également suscité un vif espoir chez des contestataires prenant soudainement conscience que la « forteresse » n'étaient plus aussi imprenable.

### **Cancun**

À Seattle, les contestataires étaient dans la rue et les pays du Sud ont créé leur front commun au cours des négociations. À Cancun, lors de la 5<sup>e</sup> conférence ministérielle de l'OMC, en septembre 2003, les contestataires étaient toujours dans la rue mais aussi, et surtout, au sein des enceintes de négociations, et les pays du Sud avaient constitué leur front commun préalablement au sommet. Le rapprochement entre les contestataires et les délégations du Sud a été tangible pour les pays les plus pauvres et, dans une moindre mesure, pour les pays émergents du G21. Oxfam et l'ONG suisse Ideas ont ainsi joué un rôle décisif dans la formulation technique de l'initiative coton des quatre pays d'Afrique de l'Ouest à Cancun<sup>5</sup>. Plusieurs ONG, dont Enda Tiers-monde et Oxfam (2002a), avait déjà contribué à inscrire ce thème sur l'agenda international<sup>6</sup>. Nombre d'experts de groupes contestataires ont travaillé en étroite liaison avec des délégations de pays membres : Third World Network avec les délégations de Malaisie et d'Inde, Focus on the Global South auprès de la délégation indienne<sup>7</sup>.

Des membres de délégations occidentales, comme Franz Fischler, commissaire européen chargé de l'agriculture, ont accusé les ONG d'être à l'origine de l'échec des négociations de Cancun. Les contestataires ont certainement contribué à l'affermissement et au durcissement des positions des pays du Sud, et par conséquent à l'exacerbation des tensions Nord-Sud et, du point de vue de leurs opposants, à la « tactique de ceux qui disent toujours non » (*naysayers*) et à la « transformation de l'OMC en un forum pour une politique de protestation » à la manière de l'Assemblée générale des Nations unies (Zoellick 2003). En outre, de nombreux groupes contestataires se sont plutôt réjouis de l'échec de Cancun, ceux-ci parlant de victoire pour la société civile et les peuples du monde entier (Bello 2003) ou pour la société civile et les PED (Wallach 2003). Cependant, d'autres comme Chetaille et Tavernier (2003) de Solagrail se montrent plus partagés, car « le soulagement et la fierté d'avoir

---

<sup>5</sup>. Voir, par exemple, sur ce thème : « Coton : l'Afrique démontre les embrouilles de l'OMC », [www.infosud.org](http://www.infosud.org).

<sup>6</sup>. *La Tribune*, 29 octobre 2003.

<sup>7</sup>. *Le Monde*, 15 septembre 2003.



tenu tête aux principales puissances commerciales ont vite cédé la place à la déception car finalement, rien n'a pu être négocié, et par conséquent, rien n'a pu être obtenu ». Même si le ministre brésilien des Affaires étrangères a remercié, au nom du G21, « la société civile pour son très grand soutien<sup>8</sup> », il serait tout de même erroné de parler de « grande alliance » entre les contestataires et les pays du Sud, pourtant souhaitée par certains activistes comme Walden Bello (2003), tant leurs points de vue divergent sur de très nombreux points (normes sociales et environnementales, agriculture, etc.). En effet, les revendications des pays du Sud – accès aux marchés du Nord, suppression des subventions agricoles – apparaissent plutôt libre-échangistes, alors que le même Walden Bello avait violemment critiqué le rapport d'Oxfam (Oxfam 2002b) défendant l'idée que le meilleur moyen pour les pays pauvres de se développer et de lutter contre la pauvreté était le libre accès de leurs produits aux marchés des pays du Nord, notamment dans les secteurs agricole et textile.

Les groupes contestataires figurent certainement parmi les causes de l'échec de Cancun, mais ils n'en sont pas les seuls responsables. Leurs critiques systématiques de l'OMC, notamment exprimées à travers la campagne « *WTO Shrink or Sink* », n'en ont pas moins constitué une contribution majeure dans l'affaiblissement de la légitimité de l'organisation.

#### **Influence des propositions des mouvements contestataires**

Les groupes contestataires ont fait campagne sur un certain nombre de thèmes qu'ils souhaitent voir inscrits sur l'agenda international. Trois campagnes ont été importantes de ce point de vue, même si leurs résultats sont divergents : celles pour l'instauration d'une taxation des transactions financières de type Tobin, celle pour une réduction de la dette des pays pauvres et celle pour leur accès aux médicaments essentiels.

#### **Taxe Tobin : une campagne politique**

La campagne en faveur de l'instauration d'une taxation sur les transactions internationales a notamment été menée par ATTAC. Elle a eu un impact notable sur le débat relatif à la mondialisation et notamment à la globalisation financière. Nombre de groupes, de personnalités, de mouvements politiques, et quelques institutions et pays se sont ralliés à cette idée. Malgré tout, aucune décision internationale ou régionale n'a été prise en la matière et, à l'échelle nationale, « si certaines décisions politiques positives sont prises, elles ne sont pas forcément mises en œuvre » (ATTAC 2003). Ainsi, les décisions de la France et du Canada n'ont eu aucune portée juridique contraignante. Le Parlement fédéral canadien a adopté en mars 1999 une motion par laquelle il invite le gouvernement fédéral à promouvoir la taxation des transactions financières dans les instances internationales. En France, l'amendement taxe Tobin à la Loi de finances 2002, adopté par l'Assemblée nationale en novembre 2001, introduit le principe d'une taxation des transactions sur devises. Cependant, sa mise en œuvre effective dépend de son adoption par l'ensemble des pays de l'Union européenne. En pratique, cet amendement n'a donc aucun effet.

Les pressions des contestataires ont abouti à inscrire la taxe Tobin à l'agenda européen ou international, et à obliger les organisations officielles à réagir en étudiant sa faisabilité et son efficacité. En janvier 2000, le Parlement européen, notamment sous la pression de son intergroupe « Taxation du capital, fiscalité, mondialisation » parrainé par ATTAC, a été tout près de voter une résolution pour demander à la Commission d'étudier l'intérêt et la faisabilité d'une taxe Tobin. Suite à une résolution votée par le

---

<sup>8</sup>. *Ibid.*

Parlement belge fin 2000, le gouvernement a inscrit la taxe Tobin dans le programme de travail de la présidence belge de l'Union. Elle sera discutée lors du Conseil Ecofin de septembre 2001. Cette initiative a alors été célébrée comme une « victoire » par les pro-taxe Tobin. Pourtant, elle n'a eu que peu d'effets. Le Conseil a demandé à la Commission de préparer un rapport, notamment sur la faisabilité d'une telle taxe. Ce rapport (Commission 2002), remis en février, conclut que « sa faisabilité n'est pas démontrée ». Il ne fait que confirmer les réticences exprimées par la Commission lors du vote de la résolution sur la taxe Tobin au Parlement européen. A l'échelle internationale, le rapport Zédillo (2001), établi à la demande du secrétaire général des Nations unies en prévision de la conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey, mentionne une « taxe sur les opérations de change ou taxe Tobin ». Il estime avec circonspection « qu'il faudrait en pousser plus loin l'étude technique rigoureuse avant de décider définitivement s'il serait commode et faisable d'introduire la taxe Tobin. Il est probable qu'une **taxe sur le carbone** [...] serait plus prometteuse ». Le texte du Consensus de Monterrey (2002) ne fait pas référence à une telle possibilité.

Un processus similaire s'était déjà déroulé en France. De très nombreux hommes politiques se sont prononcés en faveur de la taxe Tobin, à gauche comme à droite (François Bayrou, Charles Pasqua). Après Gênes, Lionel Jospin (2001), alors Premier ministre, semblait soutenir cette idée au cours d'un entretien télévisé en se montrant « favorable à ce que la France propose que l'Union européenne prenne une initiative à cet égard au plan international dans les instances internationales ». Pourtant, au-delà de discours de circonstance ne contenant aucun réel engagement, le gouvernement Jospin et l'administration française se sont systématiquement opposés à toute idée d'introduction d'une taxation sur les transactions financières. Un rapport du ministère de l'Économie et des Finances (2000), cité à plusieurs reprises par le rapport de la Commission européenne, a défini la position officielle du gouvernement sur cette question. Ses conclusions sont proches de celles de la Commission : « les conditions nécessaires à l'introduction d'une taxe sur les mouvements internationaux de capitaux ne sont [...] pas réunies », notamment dans le cadre européen. Le gouvernement Jospin s'est, par ailleurs, opposé à chaque proposition parlementaire d'amendement Tobin aux lois de finances, ou à d'autres législations, déposée par des membres de sa propre majorité, et s'est montré réticent à l'adoption d'un tel amendement en 2001.

Un tel décalage entre l'impact notable de cette proposition sur le débat et ses incidences concrètes quasiment nulles s'explique en grande partie par le caractère « politique » de cette campagne. Une campagne peut être qualifiée de politique lorsqu'elle est susceptible d'avoir des répercussions politiques ou stratégiques importantes. La mise en œuvre des mesures qu'elle propose remettrait fondamentalement en cause le modèle de développement, ainsi que les intérêts fondamentaux ou le cœur des activités des acteurs qu'elle vise. En conséquence, elle conduit assez rarement à des décisions tangibles compte tenu des résistances qu'elle tend à générer. C'est le cas de la proposition de taxe Tobin, du moins telle qu'elle est défendue par ATTAC, puisque son ambition fondamentale est de « désarmer les marchés » (Ramonet 1997) et de remettre en cause le cœur du fonctionnement du système financier international. Bernard Cassen (2001) avouait d'ailleurs à ce propos : « Pour nous, la taxe Tobin, ce n'est qu'un début [...]. Mais quand nous l'auront obtenue, nous demanderons plus, beaucoup plus ! Et c'est cela qu'ils [les hommes politiques] ne veulent pas ! » Par contraste, la proposition du Premier ministre indien Atal Behari Vajpayee lors du sommet du Mouvement des Non-alignés en février 2003 apparaît beaucoup moins politique. Il propose une réforme qui « combine en une mesure efficace un instrument pour protéger les économies faibles face à la volatilité du capital, pour renforcer la confiance des investisseurs à travers la stabilité des

marchés de capitaux et pour générer des ressources pour le développement<sup>9</sup> ». Cette réforme vise davantage à lutter contre les excès des marchés financiers (volatilité) et à rassurer les investisseurs en leur offrant une plus grande stabilité, qu'à les contrôler et a *fortiori* les « désarmer ».

La campagne en faveur de la taxe Tobin a contribué à lancer un débat sur la redistribution globale des richesses générées par la mondialisation, dont témoignent le rapport Zédillo, les propositions de Gordon Brown (2001) ou la création à la demande du président de la République française d'un groupe de travail sur la « taxation internationale pour financer le développement durable » (Chirac 2003), qui d'ailleurs exclut d'emblée l'idée de taxe Tobin. Pourtant, si une fiscalité globale devait voir le jour, ce serait plus vraisemblablement sous la forme d'une réforme « technique » que politique.

### **Dettes et médicaments : des campagnes morales**

A la différence de la campagne sur la taxe Tobin, les campagnes en faveur de l'allègement de la dette des pays pauvres et d'un meilleur accès aux médicaments pour ces mêmes pays ont eu des incidences réelles. Elles ont non seulement abouti à l'inscription de ces thèmes sur l'agenda international, mais aussi à des réformes concrètes, même si elles sont considérées comme décevantes et incomplètes par nombre de groupes contestataires : initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE) de la Banque mondiale et du FMI en 1996, puis initiative élargie en avril 1999 qui a été soutenue par le G7 de Cologne ; retrait de la plainte des laboratoires pharmaceutiques contre le gouvernement sud-africain en avril 2001, déclaration sur l'accord sur les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique en novembre 2001, adoptée lors de la conférence ministérielle de l'OMC de Doha, et complétée par l'accord du 30 août 2003 (mise en œuvre du paragraphe 6 de la déclaration de Doha).

Ces campagnes ont certainement réussi là où la campagne pour la taxe Tobin a en grande partie échoué parce qu'elles sont « morales », et non politiques. Elles ne visent pas à transformer radicalement le système ou à le « désarmer », mais à l'organiser différemment sur la base d'un principe de justice. Ces campagnes sont morales plutôt que politiques car elles sont véhiculées par des ONG qui ont une image plutôt réformatrice et peu marquées politiquement ou idéologiquement : organisations de solidarité internationale (Oxfam), notamment d'obédience religieuse (dette), organisations humanitaires (Médecins sans frontières). Elles ont également une importante dimension « religieuse ». La campagne Jubilé 2000 sur la dette a été portée par des organisations caritatives religieuses britanniques, l'année du Jubilé étant dans la Bible « l'année où l'on proclamait la libération des opprimés et la remise des dettes » (Cohen 2003, p. 159). Elle a été soutenue par le pape Jean Paul II dans sa lettre apostolique sur le Jubilé de l'an 2000. La campagne sur l'accès aux médicaments renvoie également, d'une certaine manière, à la charité chrétienne : venir en aide aux malades et aux déshérités. Cette dimension morale émane également du caractère moraliste de l'argumentation de leurs défenseurs. La citation suivante d'Ann Pettifor, directrice de la coalition Jubilee 2000 UK, en est un bon exemple : « Il faudrait 6 milliards de dollars pour assurer l'éducation des enfants du Tiers-Monde, soit 2 milliards de moins que ce que dépensent les Américains en produits de beauté. De même, il faudrait 9 milliards de dollars pour apporter l'électricité et l'eau à l'ensemble des êtres humains, alors que les Européens dépensent 17 milliards de dollars pour nourrir leurs chiens et chats » (Losson et Quinio 2002, p. 92). **A contrario**, la campagne proprement politique

---

<sup>9</sup>. Source : *BBC News*, 23 février 2003.

et tiers-mondiste sur la dette d'un groupe comme Jubilee South n'a eu aucun véritable effet. Alors que Jubilee 2000 préconisait l'« annulation des dettes non remboursables des pays les plus pauvres d'ici l'année 2000 au terme d'un processus équitable et transparent<sup>10</sup> » en dénonçant l'injustice du système actuel, Jubilee South (2000) exige une « annulation inconditionnelle de la dette de tous les pays du Sud », mais aussi le paiement de réparations. Dénonçant le caractère foncièrement raciste des rapports Nord-Sud, il considère que les pays du Sud devraient être « remboursés de la dette sociale, historique et écologique due par le Nord envers le Sud pour le pillage et l'exploitation continus de [ses] ressources » (Jubilee South 2002).

Ces campagnes morales ont eu un impact certain auprès de l'opinion. La pétition de Jubilee 2000 a ainsi été signée par quelque 24 millions de personnes dans le monde, ce qui en fait la pétition la plus populaire de l'histoire. Plusieurs membres du gouvernement britannique, comme Tony Blair ou Gordon Brown, ont également rendu hommage à la campagne. Les promoteurs de ces campagnes, mais aussi des responsables politiques, ont reconnu leur influence sur la décision. Le rapport Zédillo (2001) affirmait, par exemple, que « la campagne animée par Jubilee 2000 a entraîné une réduction fort appréciée de l'endettement des pays pauvres très endettés (PPTÉ) ». Pascal Lamy (2003), commissaire européen chargé du commerce, a reconnu récemment le rôle décisif « des ONG comme Oxfam ou Médecins sans frontières » sur l'évolution de la position de l'Union européenne dans la question des médicaments.

Malgré tout, les contestataires impliqués dans ces campagnes tendent à considérer que les accords ou initiatives internationales sur la dette et les médicaments sont incomplets. C'est le cas d'Ann Pettifor (2000), qui ne masque pas ses déceptions et affirme que les offres des pays riches et des institutions internationales « n'étaient ni suffisamment rapides et profondes, ni valables pour tous les pays qui en ont un besoin urgent. En outre, cet "allègement" de la dette a été accompagné par une conditionnalité de plus en plus stricte du FMI ». Trois ans plus tard, le rapport de Jubilee Research (2003), organisation qui a succédé à Jubilee 2000, propose plusieurs réformes de l'initiative PPTÉ. L'accord sur la protection intellectuelle et la santé publique du 30 août 2003 a été également très critiqué par les principaux acteurs contestataires impliqués dans la campagne sur les médicaments : Act-Up Paris (2003), MSF (2003) ou une coalition d'ONG regroupant Act-Up Paris, MSF, Oxfam International ou Third World Network (Déclaration conjointe 2003). Act-Up Paris considère ainsi que « l'accord qui vient d'être arraché à l'OMC par les pays riches ne peut en aucun cas être considéré comme une victoire pour l'accès aux médicaments génériques dans les pays en développement ».

### **Ont-ils déjà changé le monde ?**

Dans leur objectif de contrer l'hégémonie « néo-libérale », les mouvements contestataires semblent avoir contribué à discréditer l'« idéologie de marché » liée à la mondialisation. Mais ils ne sont qu'un facteur de discrédit parmi d'autres et leur incidence sur la perception de la mondialisation, nette en France, apparaît plus faible ailleurs. Leur influence sur les acteurs n'est pas négligeable. Cependant, ces acteurs ne sont pas totalement désarmés face à la critique des contestataires (entreprises), ou sont aussi largement influencés par la critique (IFI) ou les dissensions d'autres acteurs (négociations internationales). Enfin, l'influence de leurs grandes campagnes est variable. Celle-ci est assez nette lorsqu'il s'agit de campagnes « morales » (dette, médicaments), même si leurs résultats ne sont pas toujours à la hauteur des espérances des activistes, et très faible lorsqu'il s'agit de campagnes « politiques » (taxe Tobin).

---

<sup>10</sup>. [www.jubilee2000uk.org](http://www.jubilee2000uk.org).

Sans aller jusqu'à dire comme Ann Pettifor (2000) que les contestataires ont « déjà changé le monde », il est vrai qu'après les manifestations de Seattle et de Gênes ou le retentissement de la campagne sur la dette, plus rien ne peut être comme avant, tant sur la forme que sur le fond. L'ère de la diplomatie secrète, des négociations dans les « *green rooms* » seulement impulsées par les pays riches est achevée, comme on a pu le voir à Seattle et *a fortiori* à Cancun. Les contestataires sont bien présents et sont appelés à rester durablement dans le paysage international. La mondialisation ne fera plus jamais l'objet d'un consensus comme cela a pu être le cas immédiatement après la fin de la guerre froide et les principaux acteurs de ce processus ne pourront plus agir en toute tranquillité. Désormais, ceux-ci agissent sous le regard vigilant et suspicieux des groupes contestataires et ils ne peuvent plus ignorer leurs critiques, même s'ils ne sont pas pour autant totalement désarmés. Les mobilisations des groupes contestataires ont également contribué à aggraver le déficit de légitimité des principales instances de gouvernance et, plus généralement, à creuser le fossé entre les élites et le reste de la population. Les résultats de l'enquête Voice of the People (2002) menée dans 47 pays en témoignent. Celle-ci indiquait que les opinions négatives sur les entreprises globales et le FMI l'emportaient sur les opinions positives, et que les opinions négatives relatives à la Banque mondiale et à l'OMC étaient relativement importantes. Par contraste, la confiance des personnes interrogées envers les ONG paraissait significative, tout particulièrement en Europe et en Amérique du Nord. De même, les leaders des ONG y apparaissaient comme les seuls leaders dignes de confiance, bien loin devant les gestionnaires de l'économie mondiale, ou les dirigeants des entreprises multinationales et des États-Unis.

### Références bibliographiques

- Act-Up Paris (2003), *Accord sur les génériques à l'OMC: Mort sous brevet*, 1<sup>er</sup> septembre.
- Aguiton, Christophe (2001), *Le Monde nous appartient*, Paris, Plon.
- ATTAC (2003), *Taxe Tobin : un état des lieux au niveau international*, <http://attac.org/indexfr/index.html>.
- Banque mondiale (1997), *Rapport sur le développement dans le monde 1997*.
- Banque mondiale (2003), *Dix visages inattendus de la Banque mondiale*, [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org).
- Bello, Walden (2003), « There is Life after Cancun », *Bangkok Post*, 21 septembre.
- Brown, Gordon, (2001), *Advancing social justice on global scale*, Federal Reserve Bank, New York, 16 novembre ; *Achieving stability through globalisation*, Washington, 17 décembre.
- Cassen, Bernard (2001), entretien, *L'Expansion*, 13 septembre.
- Cassen, Bernard (2003a), « On the Attack », *New Left Review*, n° 19, janvier-février.
- Cassen, Bernard (2003b), entretien, *Le Figaro*, 8 octobre 2003.
- Chetaille, Anne et Karine Tavernier (2003), *Échec de la cinquième conférence ministérielle de l'OMC à Cancun : vers une crise du système commercial multilatéral ?*, Solagral.
- Chirac, Jacques (2003), discours lors de la XI<sup>e</sup> conférence des ambassadeurs, Palais de l'Élysée, 29 août.
- CNUCED (2002), *Economic Development in Africa. From Adjustment to Poverty Reduction. What is New?*.
- Cohen, Samy (2003), *La Résistance des États. Les démocraties face aux défis de la mondialisation*, Paris, Éditions du Seuil.
- Collectif français contre les clones de l'AMI (1999), *ACPIR : Accord des citoyens et des peuples sur les investissements et les richesses*, juin.

Commission (2002), *Responses to the Challenges of Globalisation: A Study on the International Monetary and Financial System and on Financing for Development*, février.

Consensus de Monterrey (2002), *Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement*, mars.

Dahl, Robert, *Qui gouverne ?*, Paris, Armand Colin, 1971, cité Cohen (2003), p. 77.

Déclaration 2000, *Position des associations françaises de solidarité internationale, de défense des droits humains et de protection de l'environnement*, mars 2000.

Déclaration 2001, *Positionnement d'organisations de la société civile française sur les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP)*, mars 2001.

Déclaration conjointe (2003), *WTO deal on medicines: A « gift » bound in red tape*, Joint NGO statement on TRIPS and public health, septembre.

Eurodad (2000), *Guide indépendant des CSLP*, avril.

Fougier, Eddy (2002), *La Contestation de la mondialisation : une nouvelle exception française ?*, Les Notes de l'Ifri n° 46, Paris, Ifri.

Fougier, Eddy (2003), « Mondialisation : l'ère des refus », *Politique étrangère*, automne-hiver.

George, Susan (1997), « Winning the War of Ideas », *Dissent*, été.

Global Express (2002), enquête Ipsos-Reid, 10 janvier.

Global Public Opinion on Globalization (2002), enquête Environics International (2002), en collaboration avec le Forum économique mondial.

Graham, Edward M (2000), *Fighting the Wrong Enemy. Antiglobalist Activists and Multinational Enterprises*, Institute for International Economics, Washington, DC.

Henderson, David (1999), *The MAI Affair. A Story and its Lessons*, The Royal Institute of International Affairs, Londres.

Jospin, Lionel (1998a), intervention lors des questions d'actualisés à l'Assemblée nationale, 14 octobre.

Jospin, Lionel (1998b), discours lors des rencontres de la fondation Jean Jaurès sur « Europe, la force de la culture », 14 novembre.

Jospin, Lionel (2001), intervention au journal de 20 heures, *TF1*, 28 août.

Jubilee Research (2003), *Real Progress Report on HIPC*, en coopération avec CAFOD, Christian Aid, Eurodad et Oxfam, septembre.

Jubilee South (2000), *Continue the Jubilee Struggle Against Debt and Domination Beyond the Year 2000*, 17 juillet, [www.jubileesouth.org](http://www.jubileesouth.org).

Jubilee South (2002), *Mobilizing Against Illegitimacy of Debt*, 30 octobre, [www.jubileesouth.org](http://www.jubileesouth.org).

Laïdi, Zaki (2003), entretien, *Alternatives internationales*, hors-série n° 1, octobre.

Lamy, Pascal (2003), « Pouvoir contre pouvoir », entretien avec Jacques Nikonoff, *TOC*, n° 1, octobre-novembre.

Lang, Jack (1998), « L'AMI, c'est l'ennemi », *Le Monde*, 10 février.

Losson, Christian et Quinio, Paul (2002), *Génération Seattle. Les Rebelles de la mondialisation*, Paris, Grasset.

Meltzer, A. H. (2000), *International Financial Institutions Reform*, Report of the International Financial Institution Advisory Commission (IFIAC), U.S. Congress, mars

Ministère de l'Économie et des Finances (2000), *Rapport sur la taxation des opérations de change, la régulation des mouvements de capitaux et sur les conséquences de la concurrence fiscale entre États*, Rapport présenté au Parlement en application de l'article 89 de la loi de finances initiale pour 2000.

MSF (2003), *OMC : l'accord du 30 août ne favorisera en rien l'accès aux médicaments dans les pays pauvres*, 30 août.

Nikonoff, Jacques (2003), entretien, *Le Monde*, 22 août 2003.

Oxfam (2002a), *Cultivating Poverty. The impact of US cotton subsidies on Africa*, Oxfam Briefing Paper 30, Londres.

Oxfam (2002b), *Rigged Rules and Double Standards. Trade, Globalisation, and the Fight*

*against Poverty*, Londres.

Pettifor, Ann (2000), *The World will never be the same again... because of Jubilee 2000*, [www.jubilee2000uk.org](http://www.jubilee2000uk.org).

Pew Global Attitudes Project (2002), *Views of a Changing World. June 2003*, enquête Pew Research Center.

Ramonet, Ignacio (1997), « Désarmer les marchés », *Le Monde diplomatique*, décembre.

Rapport Zédillo (2001), *Rapport du Groupe de haut niveau sur le financement du développement*, juin.

Réseau pour la réforme des IFI (2003), *Actualités – Ifi et maintenant !*, octobre.

Riboud, Franck (2002), entretien, *Les Échos*, 23 janvier.

Spar, Debora L. et La Mure, Lane T. (2003), « The Power of Activism: Assessing the Impact of NGOs on Global Business », *California Management Review*, vol. 45, n° 3, printemps.

Steger, Manfred B. (2002), *Globalism. The News Market Ideology*, Lanham, Rowman & Littlefield Publishers, Inc.

Stiglitz, Joseph (2002), *La Grande désillusion*, Paris, Fayard.

Voice of the People (2002), étude Gallup International, en collaboration avec Environics International, conduite entre juillet et septembre.

Wallach, Lory (2003), « U.S. and EU Intransigence Exposes WTO's Growing Crisis of Legitimacy; Sends Debate on Future of Corporate Globalization and WTO Home to Nations Worldwide », déclaration, Global Trade Watch, 15 septembre 2003

World Social Forum Survey (2003), enquête Environics International (2003), en collaboration avec le Forum social mondial

Worldviews 2002, enquête du Chicago Council on Foreign Relations et du German Marshall Fund of the United States

Zoellick, Robert B. (2003), « America Will Not Wait for the Won't-do Countries », *Financial Times*, 22 septembre